

# CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

## SEANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2013

Date de la convocation : 23 mai 2013

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de MM Paul DECARD (procuration à M. Pierre RUCH), Sébastien PLEIGNET, et Mme Catherine PERRIN.

M. François BIOT est arrivé après l'ouverture de la séance.

La lecture du compte rendu de la séance du 10 avril 2013 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (sauf mentions contraires) :

- désigné Mme Aurélie MENUÉY pour le représenter au sein du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mme Florence GIBLARD, démissionnaire,

(Arrivée de M. François BIOT)

- s'agissant de la communauté de communes du pays de VILLERSEXEL :
  - validé la nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire (voir tableau en annexe), applicable à compter de 2014, le nombre des représentants étant désormais imposé par la loi,
  - accepté la cession à titre gratuit du site retenu pour l'implantation d'une future micro crèche (approximativement emprise de l'ancien logement communal situé sur la zone artisanale 41 rue de la Gare), frais de transaction à la charge de l'acquéreur et, autorisé, dans l'attente que la décision soit actée, le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires au démarrage de l'opération (9 voix pour, 1 contre),

- le photocopieur de l'école n'étant plus couvert par un contrat de maintenance au-delà de 5 ans, opté pour le transfert de l'appareil provenant du secrétariat dans ce service et choisi un équipement identique neuf sous forme de location (41 € HT par mois pendant 63 mois) pour le secrétariat, cette formule permettant d'évoluer vers un matériel plus performant après une durée de 3 ans, tout en conservant les garanties du contrat,
- retenu l'entreprise SEEV VAUGIER de VELLECHEVREUX (70) pour réaliser les réparations localisées de chaussée : 8553 € HT pour une intervention basée sur 3 jours,
- considérant qu'il est préférable de recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour effectuer le balayage mécanique de la route départementale 9 dans la traversée du village, eu égard au trafic routier intense, chargé le maire de se rapprocher de l'entreprise STPI, intervenant sur le chantier de renouvellement de canalisation d'eau potable, sachant qu'une opération de balayage est prévue en fin de chantier, afin de conjuguer les deux actions,
- concernant la gestion des logements communaux suivants :
  - 1, place Armand Eme : montant du loyer fixé à 340 € à réviser au 1<sup>er</sup> juillet selon l'indice de référence des loyers,
  - 11, place de l'Eglise : annulé la prise en charge de loyers du locataire sortant, suite à la réception de son préavis,
- sollicité les services d'Ingénierie 70 pour l'accompagnement du dossier de mise en conformité du système d'assainissement, selon la synthèse du programme de travaux urgents réalisée lors du schéma directeur et zonage d'assainissement,
- l'opérateur SFR exploitant en location une station de radiotéléphonie en forêt communale pour une surface de 100 m<sup>2</sup> ayant déposé une offre d'achat de l'emprise concernée, en pleine propriété, pour un montant de 30 000 €, décidé de ne pas accéder à cette requête, afin de préserver l'intégrité du massif forestier,
- modifié l'assiette et destination des coupes de l'exercice 2013 votée le 15 novembre 2012, en précisant que la vente des produits des

coupes 9, 32 et 33 s'effectueraient en bloc façonné, au même titre que pour la coupe 4,

- en vue de l'exploitation des parcelles forestières 13, 19, 22 et 25, approuvé le devis établi par l'Office National des Forêts pour réaliser le cubage et le classement de ces bois : 2364 € HT pour un volume estimatif de 1182 m<sup>3</sup>,
- la prestation ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pouvant être prolongée pour l'année 2013, jugé inopportun d'y recourir, la commune s'étant rapprochée par ailleurs d'Ingénierie 70 : 8 voix pour, 2 abstentions,

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 03 juin 2013

Le Maire,

Michel RICHARD



### Répartition des sièges

Communes	Population Municipale	Répartition de droit	Proposition CCPV
AILLEVANS	142	1	1
ATHESANSEITROITEFONTAINE	662	3	3
AUTREY LE VAY	71	1	1
BEVEUGE	86	1	1
BONNAL	20	1	1
CREVANS ET LA CHAPELLE	260	1	2
COURCHATON	455	2	2
ESPRELS	699	4	3
FALLON	314	1	2
GEORFANS	64	1	1
GOUHENANS	431	2	2
GRAMMONT	74	1	1
GRANGES LE VILLE	214	1	1
GRANGES LE BOURG	370	2	2
LA VERGENNE	116	1	1
LESMAGNY	133	1	1
LONGEVILLE	114	1	1
MARAST	42	1	1
MILECEY	163	1	1
MIGNAVILLERS	349	1	2
MOIMAY	223	1	1
OPPENANS	54	1	1
ORICOURT	34	1	1
PONT SUR L'OGNON	57	1	1
SAINT FER JEUX	80	1	1
SAINT SULPICE	140	1	1
SECENANS	159	1	1
SENARGENT MIGNAFANS	285	1	2
TRESSANDANS	34	1	1
VELLECHEVREUX	155	1	1
VILLAFANS	196	1	1
VILLARGENT	113	1	1
VILLERSEXEL	1464	8	5
VILLERS LA VILLE	164	1	1
	7937	49	49